

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise –
Renouvellement de la garantie d'emprunt –
Concession d'aménagement du lotissement du golf –
Modification de la délibération n°24 du 14/05/09**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 38*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération n° 24 en date du 14 mai 2009, la Ville de Dieppe renouvelait à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) sa garantie partielle à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 331 000 € contracté auprès de Dexia Crédit Local, pour financer l'opération de la concession du lotissement du Golf.

Certaines caractéristiques du contrat de prêt ayant fait l'objet de modifications, il est nécessaire de redélibérer.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Considérant l'avis formulé par la commission n°1, réunie le 14 septembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération modificative suivante :

Article 1 : Les termes de la délibération n° 24 du 14 mai 2009 sont modifiés comme suit :

Date d'effet du prêt de reprofilage.....	01/08/2009
Durée.....	1 an et 9 mois
Date de la première échéance.....	01/11/2009.

Ces éléments ne modifient pas la durée de l'engagement pris par la Ville de Dieppe, la date de la dernière échéance du prêt restant fixée au 01/06/2011.

Article 2 les autres articles de la délibération n° 24 du 14 mai 2009 sont inchangés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

M. CUVILLIEZ Christian ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.